

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'incapacité au vol de l'aéronef concerné*

## Hélicoptères AEROSPATIALE AS 355

### Tuyauteries carburant

La présente Consigne de Navigabilité concerne les hélicoptères AEROSPATIALE AS 355, versions E, F, F1 et F2 équipées de l'installation débitmétrique, objet de la modification AMS 350 A 07.0791.

Suite à des fuites rencontrées en utilisation sur certains lots de tuyauteries d'alimentation carburant du moteur gauche (référence AEROSPATIALE 704 A 34.416.31, référence fabricant : PRECISAVIA 80472), montées sur les appareils concernés, les mesures suivantes sont rendues impératives :

1. Dès réception de la présente Consigne, identifier le lot et la date de fabrication de la tuyauterie incriminée.
2. Si la tuyauterie figure dans la liste ci-après, la remplacer dès que possible et au plus tard le 01/05/90 par une tuyauterie ne figurant pas dans la liste :

Lot NR 7445 -	Date de fabrication =	octobre 1988
Lot NR 7446 -	Date de fabrication =	octobre 1988
Lot NR 7571 -	Date de fabrication =	décembre 1988
Lot NR 7572 -	Date de fabrication =	décembre 1988
Lot NR 7806 -	Date de fabrication =	avril 1989
Lot NR 7975 -	Date de fabrication =	juin 1989

3. Toutes les tuyauteries identifiées comme appartenant à la liste ci-dessus sont à retourner à l'AEROSPATIALE.

Réf. : Télex Service AEROSPATIALE 01.28

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : DES RECEPTION

Date : 21/03/90	Hélicoptères AEROSPATIALE AS 355	90-061-040(B)
-----------------	----------------------------------	---------------